



REGLEMENT DU TRAIL

DES HAUTES-CHAUMES

ROCHE (EN FOREZ)



03 mai 2020

1. Organisateur .

La course est organisée par le comité des fêtes de Roche (en Forez).

2. Participation.

Le parcours de 6 kms est ouvert à partir de cadet(te) (né en 2004 et avant).

Le parcours de 14 kms est ouvert à partir de junior (né en 2002 et avant).

Le parcours de 25 kms est ouvert à partir d'espoir (né en 2000 et avant).

Sous réserve :

- Des règles de participation aux courses hors stade par la FFA applicable au 03 mai 2020.
- Des dispositions du présent règlement.

3. Définition.

Ce sont 3 parcours en nature, sur des sentiers dans les Monts du Forez en semi-autosuffisance. Une réserve d'eau est conseillée. Respect du parcours balisé et de l'environnement.

4. Parcours.

Cette course comprendra 3 distances: 6kms (départ à 9H15), 14 kms (départ à 9H15) et 25 kms (départ à 9H00).

Barrière horaire 13h sur les 3 courses.

6 kms 200m de dénivelé

14 kms 500m de dénivelé

25 kms 800m de dénivelé

Les profils sont disponibles sur le site : <http://trailhauteschaumes.wixsite.com/roche>

Le parcours sera balisé à la rubalise, à la chaux et par du fléchage.

Départ: Salle des fêtes de Roche (en forez).

Arrivée : Salle des fêtes de Roche (en forez).

Cette course fait partie du challenge Loire Forez Agglomération.

5. Ravitaillement.

1 ravitaillement sur le 6 kms, 2 ravitaillements sur le 14 kms et 3 sur le 25 kms.

Plat chaud offert à tous les participants à l'arrivée.

6. Sécurité.

Les secours seront assurés par un service de secours et un médecin qui sera positionné à l'arrivée.

Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long de la course et seront en contact avec l'organisation.

7. Inscriptions.

- **en ligne par logicourse** : sur www.logicourse.fr jusqu'au vendredi 01 mai minuit.

Le paiement s'effectuera par carte bancaire (sans frais supplémentaires).

La copie du certificat médical ou de la licence doivent être téléchargée sur le site en même temps que l'inscription.

- **par courrier jusqu'au lundi 27 avril** à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) :

NIGON Cédric - 75 chemin de la Griotte 42600 ROCHE - Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, le certificat médical datant de moins d'un an jour de la course (ou copie de la licence) et le règlement correspondant (chèque à l'ordre du comité des fêtes de Roche).

- **le jour de la course** jusqu'à 8H30 (sous réserve des places disponibles et de la validité du certificat médical !).

Les trois épreuves seront limitées à 500 dossards et puces maxi.

Course du 6 kms 10 € en avance et 14 € le jour de la course

Course du 14 Kms 13 € en avance et 17 € le jour de la course.

Course du 25 Kms 16 € en avance et 20 € le jour de la course.

Un lot aux 400 premiers inscrits et repas offert à tous les participants.

1€ par concurrent reversé à l'association « CHUKIDS 42 ».

Aucune inscription par téléphone ou courrier électronique.

8. Horaires et accueil :

Retraits des dossards le jour de la course à partir de 7H et jusqu'à 30 minutes avant le départ, à la salle des fêtes de Roche (en Forez).

9. Assurance.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle/accidents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

10. Licence / Certificat médical.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- ❖ d'une licence Athlé compétition, d'une licence Athlé entreprise, d'une licence Athlé running, ou d'un pass « j'aime courir » délivrés par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (attention les autres licences délivrées par la FFA : Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- ❖ Ou d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition.
- ❖ Ou d'un certificat médical d'absence de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date

de la compétition ou sa photocopie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est plus possible d'accepter les licences du Triathlon, de la course d'orientation ou du pentathlon moderne.

11. Epingles.

Prévoir des épingles pour fixer le dossard.

12. Classements.

Il sera établi un classement scratch et par catégorie sur les 3 courses.

13. Récompenses.

Produit locaux, articles de sport, coupes.

Pour les 3 courses, les 3 premiers au scratch homme et femme.

Ensuite, le premier :

- Cadet,
- Junior,
- Espoir,
- Senior/M0,
- M1/M2,
- M3/M4,
- M5/M6,
- M7/M8,
- M9/M10,

homme et femme sans cumul.

14. Propriété individuelle de l'image.

La participation à cette manifestation, vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de la dite manifestation.

15. Loi informatique et liberté.

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.

Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.

Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

16. Modification et annulation.

L'organisation se réserve le droit, en cas d'évènement climatique ou tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

17. Engagement contractuel.

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

18. Renseignements.

Tél : 06 87 40 12 37

Ou mail nigon.cedric@orange.fr ou traildeshauteschaumes@yahoo.com

<http://trailhauteschaumes.wixsite.com/roche>

<http://www.logicourse.fr/inscriptions/>